

Proposition du Conseil administratif du 2 décembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à un dispositif scénographique et à la signalétique dans le cadre de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, 2012 *Rousseau pour tous*, pour un montant total de 852 500 francs, soit:

- un montant de 686 000 francs destiné à la création d'un dispositif scénographique événementiel sur l'île Rousseau;
- un montant de 166 500 francs destiné à la création d'une signalétique permanente sur l'île Rousseau et dans la ville.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Contexte

Le 8 avril 2009, le Conseil administratif déposait au Conseil municipal la proposition PR-701 en vue de l'ouverture de deux crédits budgétaires destinés à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012.

Le premier crédit budgétaire de 259 000 francs, pour 2009, est destiné à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, soit la manifestation *2012 Rousseau pour tous*.

Le second crédit budgétaire, pluriannuel, de 3 947 250 francs, est destiné à la même célébration et réparti en quatre tranches annuelles, inscrites aux budgets de fonctionnement des années 2010, 2011, 2012 et 2013, soit 329 000 francs en 2010; 1 002 500 francs en 2011; 2 305 500 francs en 2012 et 310 250 francs en 2013. Ce crédit est destiné, d'une part, à couvrir les subventions allouées à des tiers et, d'autre part, à compléter les budgets de fonctionnement des services et institutions du département de la culture.

Le rapport de la commission des arts et de la culture concernant la proposition PR-701 sera examiné prochainement par le Conseil municipal.

Pour rappel, le projet *2012 Rousseau pour tous* s'inscrit dans la liste des commémorations qui ont honoré de tout temps la mémoire d'un des plus illustres citoyens de Genève.

La direction du projet a été confiée à Dominique Berlie, conseiller culturel au livre, et à François Jacob, conservateur responsable de l'Institut et Musée Voltaire. Dès leur mandat reçu, les chefs de projet ont travaillé dans quatre directions:

1. la mise en place de projets phares proposés par le département de la culture;
2. le travail avec les institutions culturelles de la Ville de Genève en vue de l'établissement d'une programmation ad hoc;
3. l'élaboration, la diffusion et le traitement d'un appel à projets international destiné à stimuler la participation de l'ensemble de la communauté genevoise et toutes les initiatives hors de ses frontières;
4. la création d'un réseau international chargé de porter la célébration et, à travers elle, une image valorisante de Genève de par le monde. *2012 Rousseau pour tous* a en effet pour but de faire de Genève le cœur naturel des commémorations prévues en Suisse, voire en Europe, et de rappeler toute l'importance de l'héritage genevois dans la vie et l'œuvre de Rousseau. Dans cet esprit international, un partenariat est en cours avec la Ville de Neuchâtel, la région Rhône-Alpes et le Conseil général de l'Oise. Des coopérations ont également été engagées avec l'Unesco et l'Organisation internationale de la francophonie.

Le titre *2012 Rousseau pour tous* indique bien la direction prise par la Ville de Genève depuis 2006, qui est celle d'une réunion de l'ensemble de la population autour de tous les domaines abordés par Jean-Jacques Rousseau (philosophie, littérature, éducation, droit, musique, botanique, etc.) et ce dans un esprit de fédération des énergies et des compétences, non seulement au sein de la Ville de Genève mais également avec des partenaires culturels de Genève et de la région.

Chaque année menant à 2012 verra la naissance d'événements liés au philosophe et qui seront autant de manifestations apéritives, lesquelles, sous diverses formes, permettront de sensibiliser la population à l'approche des cérémonies du tricentenaire.

Articulation de la commémoration

Parmi les grands axes qui constituent le paysage rousseauiste de la célébration, l'un des cinq projets phares est le réaménagement de l'île Rousseau, qui consiste en trois interventions:

1. le réaménagement paysager de l'île Rousseau;
2. la rénovation du pavillon;
3. la valorisation scénographique événementielle de l'île en 2012, intégrant la création d'un dispositif signalétique et de parcours à travers la ville destinés à perdurer.

Dans ce contexte, les deux premières actions ont fait l'objet de deux propositions distinctes du Conseil administratif (PR-661 et PR-738). La troisième, comme précisé dans la proposition PR-701, fait l'objet de cette demande spécifique.

Il faut rappeler ici que le Conseil administratif a considéré, à l'étude de l'ensemble des projets prévus pour cette année de commémoration, que les projets artistiques feraient l'objet de demandes de crédit de fonctionnement, et ceux de réaménagement de l'île de demandes d'investissement spécifiques et distinctes.

Exposé des motifs

Le réaménagement de l'île Rousseau

L'île Rousseau constituera le cœur des manifestations de *2012 Rousseau pour tous*.

En effet, l'île Rousseau, sur laquelle est exposée notamment la statue de Pradier installée sur l'île en 1835, se situe entre Saint-Gervais, lieu de l'enfance de Rousseau, et la Vieille-Ville, dont on découvre vers 1832 que c'est l'endroit où il est né. Elle représente également une ouverture à la fois sur le lac et sur la ville. Elle devient ainsi le passage obligé des cortèges et le lieu d'une fête des enfants à partir des années 1840. L'île Rousseau a donc une force symbolique extrême.

Toutefois, comme cela a déjà été mentionné dans le cadre de la proposition PR-701, sa configuration actuelle ne permet pas d'accueillir un public nombreux, d'offrir une information sur son histoire, ni a fortiori d'accueillir de manière satisfaisante certaines manifestations.

Le département de la culture a donc émis le souhait de pouvoir commencer l'année 2012 par l'inauguration de l'île Rousseau entièrement rénovée et pouvant répondre à ces différents objectifs. Il est donc indispensable d'aménager un espace sécurisé, dédié à la fois à l'information générale sur le programme de l'année 2012, aux différentes manifestations prévues sur ce lieu et permettant de laisser une trace pérenne de cette année de commémoration.

Trois actions distinctes ont été identifiées pour répondre à ce souhait:

1. *Le réaménagement du pavillon:*

La proposition PR-661 du Conseil administratif du 3 décembre 2008 demande l'ouverture d'un crédit de 571 500 francs pour cette réalisation. Cette proposition a été déposée auprès du Conseil municipal le 20 janvier 2009 et a été renvoyée à la commission des travaux. Ce projet est piloté par le Service des bâtiments.

2. *Le réaménagement de l'île:*

La proposition PR-738 du Conseil administratif du 9 septembre 2009 demande l'ouverture d'un crédit d'étude de 260 000 francs destiné au réaménagement de l'île Rousseau. Cette proposition a également été renvoyée à la commission des travaux afin qu'elle soit étudiée en parallèle à la proposition PR-661. L'objectif du projet est un réaménagement simple de ce site protégé. Ce projet est piloté par

le Service des espaces verts et de l'environnement en collaboration avec plusieurs services dont l'expertise sera nécessaire pour l'aménagement d'un tel site et sa gestion (unité Conservation du patrimoine, Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Service du génie civil, Gérance immobilière municipale, Service des bâtiments).

3. *La valorisation scénographique événementielle de l'île:*

Cette action fait l'objet de la présente proposition du Conseil administratif et sera pilotée par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, en collaboration étroite avec le département de la culture. Elle comprend également un dispositif signalétique et des parcours à travers la ville destinés à perdurer.

Description de l'ouvrage

A) Aménagement scénographique événementiel

Un mandat sera donné à un architecte scénographe pour le développement d'un concept global et cohérent d'aménagement scénographique événementiel et modulaire, qui permettra des configurations variées durant l'année suivant les différentes fonctions que le dispositif devra assurer. Dans ce cadre, le mandataire sera chargé du pilotage de la réalisation, de la coordination avec les différents intervenants qui se produiront sur l'île et du suivi du démontage en fin d'année.

Inaugurations

Le dispositif d'aménagement scénographique événementiel devra permettre la tenue des discours d'inauguration et de clôture de la manifestation *2012 Rousseau pour tous* ainsi que des différents événements qui auront lieu sur le site et, par là, accueillir le public et les nombreuses personnalités politiques et culturelles.

Support aux événements

L'île sera utilisée à plusieurs reprises en 2012 pour une dizaine d'événements ponctuels. Il s'agira essentiellement d'événements d'une portée symbolique. Sont pressentis: Nancy Rihs et ses fêtes costumées, le projet de Stéphane Eicher, la reprise de l'opéra pour marionnettes de Jean-Marie Curti pour un théâtre de Guignol, etc. Le dispositif devrait ainsi permettre d'offrir l'infrastructure adaptée à la présentation de ces événements au public (estrade, bancs, écrans de projection, toiture éventuelle, etc.).

L'île sera également un lieu de passage pour différentes promenades et sera utilisée à des fins de médiation. Le dispositif devra aussi permettre un cheminement fluide et sécurisé sur l'île et des haltes bienvenues.

Information, communication

L'île fonctionnera comme un relais d'information sur *2012 Rousseau pour tous* tout au long de l'année. Dans sa forme la plus compacte et minimale, le dispositif événementiel présentera le programme complet de la manifestation et des événements spécifiques, idéalement sous la forme d'animations multimédias autonomes. Ce dispositif d'information permanent fonctionnera comme un «phare» central, donnant le pouls de la manifestation, fédérant tous les événements.

Animation

Le dispositif devra permettre l'accueil de personnels d'animation et d'information ou d'animateurs de débats publics. Il fonctionnera en quelque sorte comme un forum, un lieu d'échanges et de rencontres pour tous les Genevois ou visiteurs de notre ville.

Trace

Il est envisagé de conserver une trace symbolique de cette année commémorative sur l'île, plus ambitieuse et artistique qu'une simple plaque. L'île intervenant comme lieu phare, croisement des divers événements, une intervention artistique pourrait y prendre place, participant durant l'année à l'animation de l'île et devenant ensuite un rappel symbolique.

B) Signalétique et parcours à travers la ville destinés à perdurer

Un mandat sera donné à un atelier de design et de graphisme pour le développement d'un concept signalétique combinant notamment des supports d'informations à apposer à proximité des principaux lieux retraçant la vie de Jean-Jacques Rousseau et des éléments de balisage simples, créant des parcours entre ces différents lieux. Un dépliant destiné à la promotion touristique et à l'aide à la découverte des parcours sera également produit.

Le mandataire sera chargé du pilotage de la réalisation et de la coordination avec les différents intervenants, notamment le mandataire chargé du commissariat scientifique et les différents fabricants des supports signalétiques, mais également avec le Service des espaces verts et de l'environnement et ses mandataires quant au projet de réaménagement de l'île.

La signalétique rayonnera depuis l'île Rousseau vers d'autres sites. Ses principaux objectifs communicationnels seront:

B1 Expliquer l'île Rousseau et le monument, selon trois axes:

- historique de «l'île des Barques» (selon l'ancienne dénomination), en coordination avec le Service des espaces verts et de l'environnement et son projet de réaménagement de l'île;

- la place de l’Ile dans la «géographie Rousseau» à Genève, pourquoi une «île Rousseau»?
- le monument (les enjeux sociaux et politiques – l’œuvre d’un artiste – son importance comme «marqueur» emblématique de Genève – le changement d’orientation de la statue).

B2 Proposer une «géographie Rousseau» à travers la ville:

- déterminer et documenter d’autres lieux significatifs concernant la vie de Rousseau et sa postérité (monuments, commémorations, autres lieux de mémoire);
- expliquer les lieux retenus et des contenus scientifiquement validés au plus grand nombre, en rendant les traces du passé intelligibles dans la Genève actuelle, pour un public d’aujourd’hui.

Concertation

Ce projet a été développé de concert entre le département de la culture et le département des constructions et de l’aménagement; il répond à de nombreuses demandes d’usagers ou d’associations, notamment le Comité européen Jean-Jacques-Rousseau. Ce dernier souhaite depuis plusieurs années améliorer la signalétique destinée à mettre en évidence les lieux rousseauistes genevois. Genève Tourisme tente également d’améliorer l’accueil des touristes et visiteurs par une signalétique visant à mettre en valeur les atouts de la cité par plusieurs projets, dont le projet global Enjoy Geneva.

Agenda 21

Le dispositif scénographique, temporaire, sera conçu en prenant en compte en amont les principes du développement durable, prévoyant notamment la pérennisation de certains éléments et le recyclage du solde. Les éléments spécifiques développés pour la signalétique seront conservés par la suite ainsi que certains éléments symboliques permettant de conserver une trace de l’événement.

Estimation des coûts

<i>Arrêté I – Dispositif scénographique événementiel</i>	Fr.
1 <u>Pavillon d’information</u>	
1.1 Structure temporaire modulable	45 000
1.2 Dispositif d’information et de communication autonome (bornes multimédias, etc.)	36 000
1.3 Dispositif pour animation occasionnelle	7 000

2 <u>Pavillon des événements</u>	
2.1 Construction	204 800
2.2 Installation scène, gradins, arrière-scène et régie	76 200
2.3 Installation technique, éclairage, sonorisation, machinerie	88 000
3 <u>Phare / trace commémorative</u>	
3.1 Installation artistique permanente	35 000
3.2 Insertion dans le cadre de l'événement Rousseau 2012	37 500
4 <u>Honoraires</u>	
4.1 Architecte scénographe (y compris frais de reproduction 5%)	54 775
4.2 Graphiste (y compris frais de reproduction 5%)	20 620
Sous-total 1	604 895
TVA 8%	48 392
Sous-total 2	653 287
Prestation de services sur l'investissement 5%	32 664
Total TTC	685 951
Coût total de la réalisation arrondi à	<u>686 000</u>
Il n'y a pas d'intérêts intercalaires vu la durée des travaux.	

<i>Arrêté II – Dispositif signalétique et parcours à travers la ville</i>	Fr.
1 <u>Points de référence dans les parcours</u>	
1.1 Supports d'information	28 000
2 <u>Éléments de rappels sur les parcours / balisage</u>	
2.1 Supports de balisage ponctuels	36 000
3 <u>Dépliants et bornes de distribution</u>	
3.1 Dépliants des parcours aux lieux de référence	4 000
3.2 Bornes-distributeurs des dépliants	14 400
4 <u>Honoraires</u>	
4.1 Design – architecte – scénographe (y compris frais de reproduction 5%)	24 102
4.2 Graphiste (y compris frais de reproduction 5%)	19 158
4.3 Commissariat scientifique	21 000
Sous-total 1	146 660
TVA 8%	11 733
Sous-total 2	158 393
Prestation de service sur l'investissement 5%	7 920
Total TTC	166 313
Coût total de la réalisation arrondi à	<u>166 500</u>
Il n'y a pas d'intérêts intercalaires vu la durée des travaux.	

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de février 2009 et ne comprennent aucune variation.

Programme des travaux et délais

Les travaux pourront débuter deux mois après le vote du Conseil municipal. Leur durée est estimée à trois mois. A noter que les travaux seront inaugurés en 2012 et ne débiteront donc qu'en septembre 2011.

Autorisation de construire

Les services municipaux déposeront une demande en autorisation de construire dès que le projet sera arrêté.

Cinquième plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas prévu dans le 5^e plan financier d'investissement PFI 2010-2021.

Budget prévisionnel d'exploitation

La réalisation de ce projet n'entraîne pas de charge annuelle d'exploitation supplémentaire.

Charge financière

- Pour l'investissement prévu à l'arrêté I (686 000 francs), la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 149 790 francs.
- Pour l'investissement prévu à l'arrêté II (166 500 francs), la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 36 360 francs.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit est le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. Le bénéficiaire est la Direction du département de la culture.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 686 000 francs destiné à la création d'un dispositif scénographique événementiel sur l'île Rousseau, dans le cadre de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, *2012 Rousseau pour tous*.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 686 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2013 à 2017.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 166 500 francs destiné à la création d'une signalétique permanente sur l'île Rous-

seau et dans la ville, dans le cadre de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, *2012 Rousseau pour tous*.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 166 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2013 à 2017.